

# LA SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL

Le nouveau défi  
Les solutions

**ANNE DE DANNE**  
Directrice Déléguée



# La Fondation FondaMental

Qui sommes-nous ?

**Fondation de coopération scientifique** créée par le Ministère de la Recherche en juin 2007.

**Membres fondateurs** : AP-HP, Inserm, CEA, Université Pierre et Marie Curie, Université Paris Descartes, Université Paris Est Créteil.

**Ambition** : mieux comprendre, mieux prévenir et mieux soigner les maladies mentales.

**4 missions** :

- Prévenir, dépister et diagnostiquer via un réseau de 52 Centres Experts
- Accélérer la recherche en psychiatrie
- Diffuser les savoirs scientifiques
- Briser les préjugés et alerter les décideurs

**GOUVERNANCE** :

**Président** : David de Rothschild

**Vice-Président** : Gilles Bloch

**Trésorier** : Alain Cornu-Thénard

**Personnalités qualifiées** : Nicolas Baverez, Marie-Hélène Habert, Jean-Marie Le Guen, Virginie Lleu, Philippe d'Ornano, Frédéric Salat-Baroux, Christian Le Sur .

**UN CONSEIL SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL** :

**Président** : David Kupfer (US), Patrice Boyer (European Brain Council), Ellen Frank (US), Guy Goodwin (UK), Andreas Meyer-Lindenberg (Ger).

## 5 PATHOLOGIES PRIORITAIRES

Schizophrénies, troubles bipolaires, dépressions résistantes, suicides, troubles du spectre de l'autisme

## 100 ÉQUIPES ACADEMIQUES

Hospitalières et de recherche

## 7 PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES

Partenaires en imagerie, en génomique, en métagénomique, en métabolomique...

## 53 CENTRES EXPERTS

Plateformes de soins et de recherche, réparties sur le territoire

## 4 COHORTES INÉDITES

Par la quantité et la qualité des données cliniques et biologiques recueillies

## PRÈS DE 20 000 PATIENTS

Évalués, diagnostiqués, mieux pris en charge, mieux suivis, mieux soignés

## UN RÉSEAU PUISSANT DE START-UP

Prêtes à innover pour nos patients

## DES BASES DE DONNÉES

Et bio-banques partagées

# La psychiatrie à l'heure de la COVID-19, et après ?

**44%**  
des français

considèrent que la **crise sanitaire** a des **conséquences négatives** sur leur santé mentale.



**48%**



des  
18-24 ans

**58%**



des  
25-34 ans

**49%**



des  
35-49 ans

**38%**



des  
50-64 ans

**33%**



des  
65 ans et +

# La psychiatrie à l'heure de la COVID-19, et après ?

**47%**  
des Français

sont concernés par **des symptômes dépressifs plus ou moins graves**

Parmi eux

**13%**

avec **suspicion de troubles modérément sévères ou sévères**



**23%**  
des - de 25 ans



**23%**  
de ceux touchés par la Covid-19



**18%**  
des personnes travaillant dans le **secteur de la santé**



**19%**  
de ceux ayant travaillés depuis leur domicile

# La psychiatrie à l'heure de la COVID-19, et après ?

Une évolution assez préoccupante de la santé mentale des Français



**37%**

de ceux touchés par la Covid-19



**41%**

des **18-24 ans**



**37%**

des personnes travaillant dans **le secteur de la santé**



**35%**

de ceux ayant travaillé depuis leur domicile

## La psychiatrie à l'heure de la COVID-19, et après ?

Par méconnaissance, les maladies mentales continuent de susciter beaucoup de fausses croyances et de peurs chez les Français

### Des maladies sous-estimées dans la population



**64%**

Des Français **sous-estiment la prévalence des maladies mentales** dans la population française.

### Une méconnaissance des maladies mentales qui nourrit de nombreux clichés



**65%**

des Français estiment que les personnes prises en charge pour une maladie mentale représentent **un danger pour elles-mêmes**.



**44%**

estiment qu'elles **ne guérissent jamais** vraiment de leur maladie.



**34%**

pensent qu'elles **représentent un danger pour les autres**.

## La psychiatrie à l'heure de la COVID-19, et après ?

Alors que les enjeux de la santé mentale ont été plus visibles avec la crise sanitaire, la connaissance des Français n'a pas progressé



**53%**

Des Français ont plus entendu parler des enjeux de santé mentale depuis le début de la crise sanitaire.

**Et pourtant SEULEMENT...**



**10%**

se sentent mieux informés sur les maladies mentales.



**12%**

sur les médecins à consulter



**11%**

sur les symptômes qui permettent d'identifier une maladie mentale

# La psychiatrie à l'heure de la COVID-19, et après ?

Des Français critiques à l'égard de la psychiatrie et de la prise en charge des patients en France



**76%** des Français estiment que la **qualité des services de psychiatrie dans les hôpitaux français s'est dégradée** depuis ces 10 dernières années.



**60%** des Français estiment que **les effectifs** de professionnels de santé ne sont **pas satisfaisants**.



**45%** estiment que **la qualité de la prise en charge** des patients n'est **pas satisfaisante**.

# La psychiatrie à l'heure de la COVID-19, et après ?

Les solutions plebiscitées

Quatre mesures considérées comme particulièrement importantes pour les Français :



**85%**

des Français considèrent important de déployer une campagne d'information grand public.



**85%**

d'augmenter le nombre de lits dans les établissements pour améliorer la prise en charge.



**86%**

d'augmenter le budget de la recherche médicale en psychiatrie.



**86%**

de travailler sur l'attractivité de la filière pour former les psychiatres de demain.

# Les entreprises font partie de la solution

1/ en contribuant à libérer la parole et en cessant de séparer santé physique et santé mentale

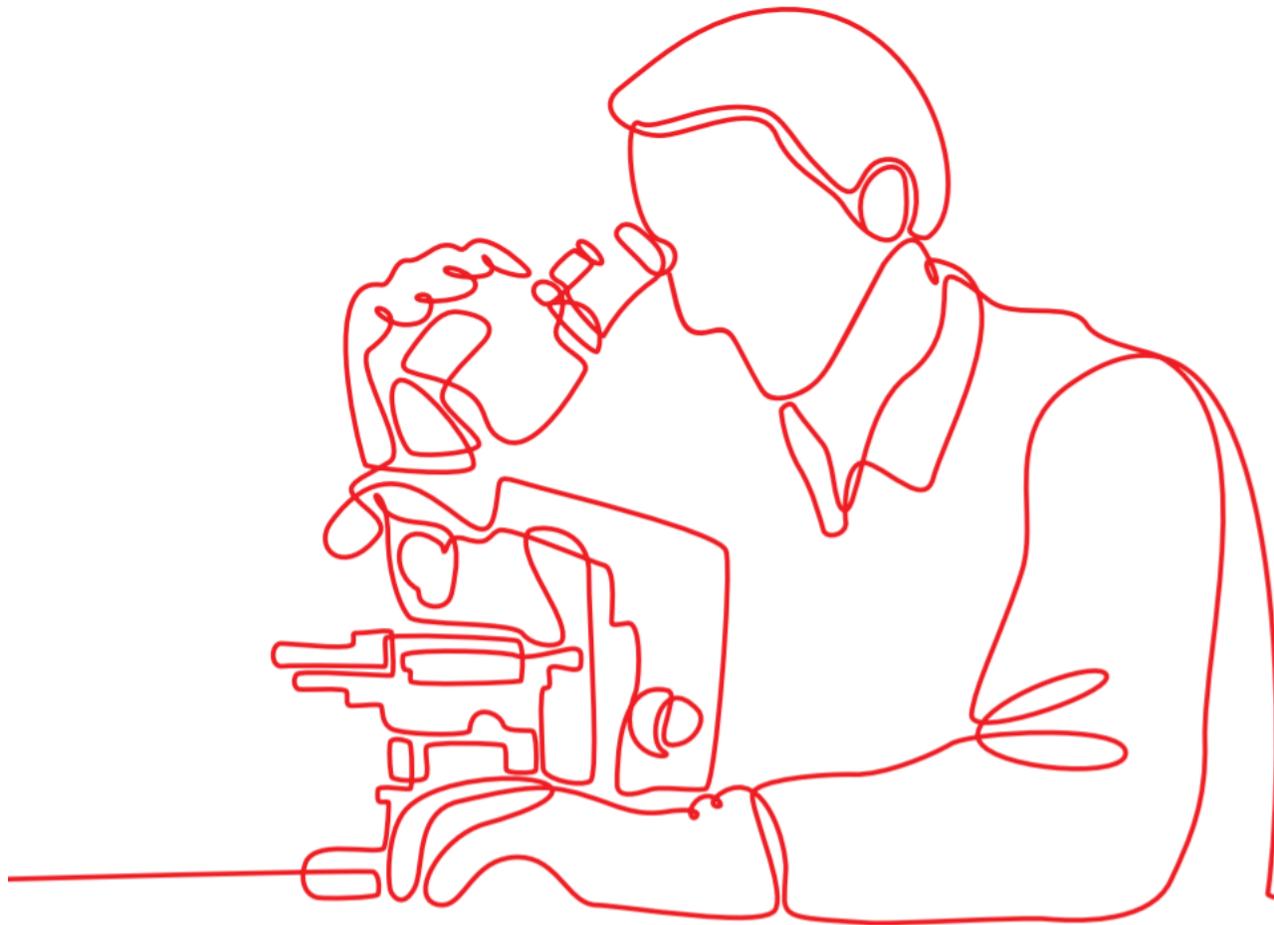
2/ en osant en faire une cause en interne et à l'égard de leurs parties prenantes: une politique RH « forte » et un engagement RSE

3/ en finançant la recherche ,

**ET DONC EN S'ENGAGEANT**

# Charte « Entreprise Engagée pour la Santé Mentale » :

Investissez dans la santé individuelle et le bien-être collectif



fondation  
**fondamental**

# La psychiatrie : une urgence de société

**Contexte :** La loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, a affirmé la volonté des pouvoirs publics de développer les engagements RSE de toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leur activité. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création par la Fondation FondaMental d'une charte « Entreprise Engagée pour la Santé Mentale »

## EN FRANCE, LA SANTÉ MENTALE ET LES MALADIES PSYCHIATRIQUES, C'EST :

**1 personne sur 4** concernée  
et 1 sur 3 qui le sera au cours de sa vie

Des maladies qui se déclarent tôt,  
entre **15 et 25 ans**



La **1<sup>ère</sup>** cause d'arrêt  
de travail et la **2<sup>ème</sup>** de  
handicap acquis



**1,6 million**  
de français avec  
troubles bipolaires



**8,8 millions**  
de français avec des troubles anxieux et  
dépressifs (+30%), des troubles du sommeil  
(+66%), des conduites suicidaires, des addictions,  
des phobies,...

Un taux de mortalité **2 à 5 fois** supérieur  
et une espérance de vie réduite de **15 ans**

Plus de **200 000**  
**tentatives** et de  
**6000 suicides**  
chaque année



**Des millions**  
de proches en souffrance



Et cela, c'était avant la Covid-19. En 2020, nous avons observé en France :

- **+ 30 %** d'augmentation des troubles anxieux et dépressifs
- **+ 66 %** de troubles du sommeil
- Une augmentation massive des addictions, des TOC, des phobies, des troubles du comportement alimentaire (TCA)

## **Pour les entreprises, il est nécessaire d'agir**

Les entreprises ont une double raison d'agir, d'une part pour **soutenir la santé mentale en général**, et d'autre part pour aider plus particulièrement **leurs collaborateurs confrontés à la détresse psychologique** ou risquant de l'être, pour eux-mêmes ou leurs proches.

La montée en puissance de la **demande d'éthique et d'implication active** des collaborateurs, voire des clients et des actionnaires à l'égard des entreprises doit également être prise en compte.

**La santé mentale est un des domaines les plus exigeants mais aussi les plus essentiels et urgents pour cet engagement.**

Si le premier thème est dans le champ de la RSE générale, le second a un intérêt direct pour les entreprises, et ce pour deux raisons principales :

- d'une part, on assiste d'ores et déjà à une forte augmentation des syndromes d'épuisement professionnel avec, par voie de conséquence, l'accroissement des arrêts maladie (+ 20 à 30%) et de la consommation d'antidépresseurs (+20%).
- d'autre part, l'engagement des entreprises est un élément de plus en plus important de la marque employeur et un des critères de choix des collaborateurs ainsi que de mobilisation et de fidélisation des salariés.

Forme méconnue du capital humain, la santé mentale répond donc à tous ces objectifs. Et, de fait, la Covid-19 a considérablement augmenté le besoin.

**C'est pourquoi la Fondation FondaMental propose aux entreprises d'adhérer à sa Charte et de devenir « Entreprise Engagée pour la Santé Mentale » (EESM), avec un double objectif de mobilisation des hommes et de développement des ressources pour préparer l'avenir. La Fondation FondaMental garantit une méthode fondée sur la transparence et l'évaluation.**

# Les critères d'adhésion à la Charte « Entreprise Engagée pour la Santé Mentale »

L'objectif est d'inscrire la santé mentale dans la stratégie de l'entreprise en prenant des engagements pour 3 ans, sur au moins 2 des 3 critères suivants :

- **la communication, l'information, et la déstigmatisation** : la méconnaissance est de fait le premier obstacle à la prévention et au traitement de ces maladies, qui sont des maladies comme les autres ;
- **la mise en œuvre de solutions opérationnelles** :

Plateformes, applications, outils d'auto-aide, accompagnent et aident à l'adaptation des salariés aux nouvelles formes de travail.



Programme d'appui psychologique des dirigeants, des managers, des collaborateurs, aide aux salariés aidant des proches en détresse psychologique, ...

Parcours de soins virtuels pour les collaborateurs, les dirigeants, développement de case managers pour aider les collaborateurs.



Aide financière à la prise en charge de consultations de psychologues formés aux thérapies cognitives et comportementales.

- **le soutien à des projets de recherche** sur la santé mentale et les maladies psychiatriques, sur des thèmes d'intérêt général avec une possible valorisation par l'entreprise de sa contribution à l'amélioration de la santé de la population au sens donné par l'OMS à cette notion de « complet bien-être physique et mental », et non simplement d'absence de maladie.

## La démarche de labellisation

À chaque entreprise intéressée, la Fondation FondaMental propose une réunion d'information, dans un format à choisir par l'entreprise, sur la situation de la santé mentale en France, les maladies psychiatriques, les parcours de soins, les moyens de prévenir et de traiter ces troubles, l'état de l'art en matière de recherche et d'innovation...

Il s'agira de rappeler les enjeux, la méthode, de présenter les 3 axes possibles d'engagement et de donner des idées d'actions scientifiquement validées pour permettre aux entreprises de mieux appréhender les enjeux et éclairer leurs choix.

Dans les 3 mois suivant cette réunion, l'entreprise élabore son programme d'engagement. L'entreprise pourra, à sa convenance, bénéficier des conseils et expertises de la Fondation qui pourra, en tant que de besoin, proposer des actions dont elle garantit la qualité. Le projet de programme est examiné par le **Comité de labellisation de la Fondation FondaMental**, sur la base d'un rapport anonymisé réalisé par un des membres du Comité désigné après vérification préalable de l'absence de tout conflit d'intérêt. Ce programme comprend nécessairement des objectifs qualitatifs et quantitatifs et les indicateurs de suivi correspondant.

C'est également le **Comité de labellisation « Entreprise Engagée pour la Santé Mentale »** qui est chargé d'évaluer les rapports annuels et le rapport final du programme sur lequel il rend un avis motivé, assorti le cas échéant de recommandations.



# Les instances de la Charte « Entreprise Engagée pour la Santé Mentale »

## Le Conseil de la Charte :

Il est présidé par un spécialiste de l'éthique médicale et scientifique et fixe les principes fondateurs de la Charte et s'assure de leur respect et de leur conformité aux règles fixées par la loi PACTE et le rapport de février 2011 au Ministère des Finances.

## 6 personnalités représentant :



Le Comité de Labellisation est présidé par le **Pr Marion Leboyer**, directrice générale de la Fondation FondaMental. Il est composé de 9 experts indépendants de la Fondation qui couvrent par leurs compétences les 3 axes d'engagement.

## 9 experts indépendants de la Fondation

- Communication, information, déstigmatisation
- Mise en œuvre de solutions opérationnelles
- Soutien à des projets de recherche

# Engagements respectifs des entreprises et de la Fondation FondaMental

**L'entreprise** s'engage à élaborer et financer son programme pluriannuel d'action pour la santé mentale.

Elle verse également à la Fondation FondaMental une contribution forfaitaire annuelle de 20 000 € pour la gestion et l'animation du programme. Cette contribution est éligible au régime fiscal du mécénat.

**En contrepartie, la Fondation donne accès à l'entreprise à la communauté FondaMental des Entreprises Engagées pour la Santé Mentale, avec :**

- un accès à toutes les expertises du réseau de la Fondation,
- des propositions d'actions pour élaborer, améliorer et suivre son programme,
- la mobilisation possible des experts de la Fondation pour des actions de communication interne ou externe sur le thème de la santé mentale et de la psychiatrie,
- la participation à l'événement annuel de valorisation des Entreprises Engagées pour la Santé Mentale, avec la communication associée.

**En rejoignant la communauté des Entreprises Engagées pour la Santé Mentale, vous contribuez à un programme d'investissement dans la santé individuelle et le bien-être collectif.**

Votre soutien à la Fondation FondaMental vous permet également de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu :

- **60 % du montant de votre don** pour la fraction inférieure ou égale à 2 millions d'euros ;
- **40 % du montant de votre don** pour la fraction supérieure à 2 millions d'euros.

La réduction d'impôt est plafonnée à 20 000 € ou 5‰ (cinq pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe (le plafond applicable est au choix de l'entreprise).